



Report d'audience le jour-même, pour quelle(s) raison(s)?

Par Meili

Bonjour,
Mon ex-conjoint ne veut plus rendre mon fils de 3 mois.
J'ai pris une avocate et elle a lancé une requête à bref délai.
L'audience est prévue lundi prochain (23 mai).
Mon ex n'a pris d'avocat, et il vient de me dire qu'il comporte reporter l'audience, je pense le jour-même.

-Est-ce possible de reporter l'audience le jour-même ? Pour quelle(s) les raison(s) valable(s) ?

- Si par exemple, il ne vient pas, est-ce que l'audience peut être reporté?

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,
"ex-conjoint" : mariés ? pacsés ? ou union libre ?
Dans ce dernier cas c'est seulement le père de l'enfant.
Et sans jugement, les 2 parents ont exactement les mêmes droits.
Il faudra obtenir un jugement du JAF qui précisera les droits et devoirs de chacun.
Si vous pensez que l'enfant est en danger ? ou qu'il y a un risque d'enlèvement à l'étranger ? il faut le signaler... mais est-ce le cas ?
Ecoutez votre avocat, il connaît le dossier et vous conseillera bien mieux que des inconnus sur internet.

Par vivi2501

""La demande de report d'audience est prévue en droit français. On peut demander le report d'audience quand les pièces du dossier ne sont pas communiquées par la partie adverse en temps utile. Cette requête est également valable si la partie adverse n'a pas suffisamment de temps pour préparer sa défense.""

""

Il est parfaitement possible de refuser un report d'audience mais la décision de renvoi ou de non renvoi revient au tribunal qui peut en toute circonstance accepter le report d'audience même en cas de refus de l'une des parties

""

Par Meili

@yapasdequoi

Vous n'avez pas répondu à ma question.

@vivi2501

Merci pour votre réponse. :-)

Il ne pourra pas dire qu'il a reçu les pièces en retard et qu'il n'a pas eu le temps de se défendre, car il les a reçu depuis le 02 mai par l'huissier de justice. Il avait, donc, largement le temps de se préparer.

Par kang74

Bonjour

Présentez vous le jour de l'audience dans tous les cas, ce n'est pas lui qui décide du report mais le juge qui suit (ou pas) sa demande .

Et bon vous avez une avocate qui décidera de qui est le mieux pour vous .

Par Meili

@kang74

Merci pour votre réponse :-)